

Verrières Animation Loisirs H10011

Règlement intérieur du Tournoi Rapide Cristal Verrières 2019

Article 1 : Verrières Animation loisirs organise le 19^{ème} Tournoi Cristal de Verrières dans la salle polyvalente de Verrières -10390 le dimanche 23 juin 2019

Article 2 : Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs sous le numéro d'homologation : 48644

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E., adoptées par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie) Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Les résultats des parties compatibles comptent pour le classement Elo Rapide FIDE de juillet 2019 et Elo rapide FFE de septembre 2019

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au système suisse intégral Licence A ou B Obligatoire

Article 3 : Le tournoi s'effectue en 9 rondes au KO sur la cadence de 2 x 15 minutes par joueur.

Article 4 : Horaires de jeu

- 9 heures /9heures 50 : Inscription et contrôle des licences
- 9 h 50 : Clôture des inscriptions
- Ronde 1 : 10 :00 Ronde 2 : 10 : 40 Ronde 3 : 11 :15 Ronde 4 : 11h 50
- Ronde 5 : 14 :00 Ronde 6 : 14h : 40 Ronde 7 : 15 :20 Ronde 8 : 16 : 00 Ronde 9 : 16 :40
- Remise des prix vers 17 heures30

Les heures énoncées peuvent être modifiées en fonction des éléments en lien avec le déroulement de la manifestation

Article 5 : le classement final est établi suivant le nombre de points de parties selon le barème : 1 point pour gain, ½ pt pour nulle et 0 point pour perte. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre - le buchholz - le buchholz tronqué - le Kashdan

Article 6 : le tournoi est arbitré par Jordan AKREMANN Arbitre Open 1 agréé Fide et Pierre CHANTIER, Arbitre Open 1 agréé Fide

Article 7 : Pas de dispositif particulier pour les nulles par accord mutuel.

Article 8 : l'Article A.4 (supervision et notation des coups) s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Article 9 : Les directives III concernant les fins de partie sans incrément au KO s'appliquent entre autres dans son article III 5.

Article 10 : Bye : Pas d'utilisation de la pratique du Bye

Article 11 : Un joueur sera considéré forfait 10 minutes après le début de la ronde. On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés A défaut, une demande d'explications lui sera adressée par courrier. Sans réponse satisfaisante sous quinzaine, une suspension automatique de licence d'une durée de 3 mois est infligée, conformément aux règlements fédéraux

Article 12 : Il est demandé aux joueurs d'avoir une attitude correcte conformément à la charte du joueur d'échecs

Les téléphones portables, les objets sonores et ou électroniques sont interdits dans la salle de jeu : toute sonnerie et ou tout bruit émanant de l'appareil entrainera la partie perdue pour le fautif.

Eviter toute discussion et lecture suspecte dans la salle de jeu. Un joueur ayant terminé sa partie devient spectateur

Si l'arbitre est tenu de respecter et de faire respecter les règles et règlements, les joueurs sont tenus de respecter l'arbitre

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement : Deux avertissements signifient l'exclusion du tournoi

Article 13 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) vient donner le résultat de la partie à la table d'arbitrage. Les joueurs rangent les pièces sur l'échiquier.

Article 14 : Le contrôle des résultats est effectué par les joueurs avant la ronde suivante en tenant compte des éléments inscrits sur la feuille de saisie des appariements

Article 15 : Droit à l'image : En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le club d'échecs de Verrières à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs

Article 16 : *La participation au tournoi cristal de Verrières implique l'acceptation du présent règlement.*

Les arbitres du Tournoi

M. Pierre CHANTIER Arbitre Open 1
Arbitre Principal

M. Jordan AKREMANN Arbitre Open 1
Arbitre adjoint

L'organisateur
Verrières Animation Loisirs